

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2011**

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.
Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints
Mmes Caretti Brigitte, Collet Josianne
MM. Davis Andrew, Debard Jérémie, Duchamp Lilian, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric

Absents excusés :

Mme Caretti Brigitte (pouvoir à M. Millet Eric),
MM. Boutin Thierry (pouvoir à M. Piberne Olivier)

Absents :

Mmes Chappuis Pascale, Marion Mireille, Grand Corinne, M. Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 20H00.

1 M. Piberne Olivier est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 7 avril est approuvé à l'unanimité suite à la modification de la rédaction du point 3.3. :

« Que le contribuable ne devrait **pas** avoir à payer plus que l'année passée, »

3. DELIBERATIONS

3.1. APPROBATION AVENANT N°2 MAPA EUROVIA ST 2010 MT OP 21 DU 21.9.2010 : AMENAGEMENT « VIE DE L'ETRAZ » et PLACE BASSE 3ST ANTOINE ».

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des :

- 8 septembre 2010, approuvant la passation, avec l'entreprise EUROVIA, d'un marché de travaux VRD à procédure adaptée pour l'aménagement de la « vie de l'Etraz » et de la place basse « St Antoine » (trottoirs, accotements, réseaux eaux pluviales, places de stationnement, zones piétonnes et espaces verts) en trois tranches.

- 17 mars 2011, approuvant la passation d'un avenant n°1 au marché EUROVIA du 21.9.2010 suite aux modifications apportées à certaines prestations initialement prévues (tranche ferme uniquement), portant ainsi le total du marché de 269 414.25 € HT ou 322 219.44 € TTC à 288 351.81 € HT ou 344 868.76 € TTC.

Monsieur le Maire expose ensuite que dans le cadre de la réalisation des travaux, au stade actuel de l'avancement du chantier, il apparaît nécessaire d'apporter des modifications aux prestations prévues initialement sur les tranches conditionnelles n°1 et 2, notamment : reprises de grilles, de pavés, d'enrobés et de trottoirs, installation de caniveaux, déposes-reposes de bordures, drainages, aménagements devant les entrées de propriétaires riverains de cette voie publique (sécurisation sortie-récupération eaux pluviales accès parcelles), poses muret porphyre, couvertines, réalisation de 2 massifs en béton, aménagement stockage containers copropriété. Il est donc nécessaire, conformément aux dispositions légales en vigueur, qu'un nouvel avenant, au marché de travaux du 21 septembre 2010, soit établi avec l'entreprise EUROVIA.

Lot unique « VRD » - entreprise EUROVIA

- **Tranche conditionnelle n°1** : reprises de grilles, d'enrobés et de trottoirs, installation de caniveaux, déposes-reposes de bordures, drainages, aménagements devant les entrées de propriétaires riverains de cette voie publique (sécurisation sortie-récupération eaux pluviales accès parcelles), poses muret porphyre, couvertines, réalisation de 2 massifs en béton, aménagement stockage containers copropriété, **pour un montant TTC de 19 373.66 €**

- Tranche conditionnelle n°2 : pose de couvertines, réfection de grilles-pavés, pour un montant TTC de 7 973,73 €.

Montant du marché initial:	322 219.44 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	+ 22 649.32 € TTC (+ 7,03% du marché initial)
Montant de l'avenant n°2 :	+ 27 347.39 € TTC (+ 8,49 % du marché initial)
Marché total :	372 216.15 € (soit + 15,52 % du marché initial)

Monsieur le Maire précise que pour cet avenant n°2, l'augmentation induite du montant de marché de travaux concerné étant supérieur à 5%, celui-ci a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres. Réunie le 3 mai 2011, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, vu l'avenant n°2,

APPROUVE la passation d'un avenant n°2 au marché EUROVIA du 21.9.2010 tel qu'il a été établi par l'entreprise et tel que décrit ci-dessus d'un montant de 27 347,39 € TTC, suite aux modifications apportées à certaines prestations initialement prévues pour l'aménagement de la « vie de l'Etraz » et de la place basse « St Antoine » (tranches conditionnelles n°1 et 2). Le total du marché est ainsi porté de 269 414.25 € HT ou 322 219.44 € TTC à 288 351.81 € HT ou 344 868.76 € TTC,

AUTORISE le Maire, ou à défaut un adjoint délégué, à signer cet avenant n°1 et tous documents s'y rapportant,

DIT que les crédits nécessaires pour le règlement de ces prestations supplémentaires ou modifiées, soit 22 649.32 € TTC, seront prévus au budget 2011 opération 21 « aménagement cœur de village».

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.2. ACQUISITION DE TERRAINS CALAMAND (F 308) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES SOCIETES LIEUDIT SUR ANNA A LOGRAS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'une maison des sociétés lieudit « Sur Anna » entre Logras et le Gymnase de l'Annaz, une emprise de terrain d'environ 7 884 m² (sur parcelles F308-F309-F2537) est nécessaire, appartenant à trois propriétaires privés (M. CALAMAND, cts VUICHARD, JULLIARD) nous ayant déjà donné à ce jour un accord de principe sur la vente en faveur de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 9 septembre et 04 novembre 2010 concernant l'acquisition de terrains JULLIARD et VUICHARD.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur Julien CALAMAND lieudit « Sur Anna » parcelle F 308, correspondant à une partie de l'emprise de cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Vu l'estimation des services fiscaux en date du 10 mai 2010,

DECIDE d'acquérir, la parcelle de terrain suivante située à Péron, lieudit « Sur Anna » section F parcelle n° F 308 pour une contenance de 1600 m², appartenant à Monsieur Julien CALAMAND, **au prix de 45 € le m² soit 72 000 € pour une superficie totale de 1600 m², sans autre indemnités.**

AUTORISE M. le Maire, où en en cas d'empêchement, un adjoint à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

DIT que la dépense est prévue au budget 2011.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC BATIPLUS IMMOBILIER POUR TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU CHALET D'ALPAGE DE LA POUTOUILLE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise le 9 septembre 2010 d'entreprendre la réfection de la toiture du chalet d'alpage de la Poutouille, situé dans la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura (programmation 2010 du PNR). Après approbation du dossier de consultation des entreprises, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 21 avril 2011 en procédure adaptée.

Monsieur le Maire propose de retenir les services de la SARL BATIPLUS IMMOBILIER, sise à Challex (01), représentée par M. Pierre GRINAND, pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 2 800 € HT (3 348,48 euros TTC) dont :

- Phase 1 – consultation/appel d'offres : 1 200 € HT, 1 435.20 € TTC,
- Phase 2 – travaux : 1 600 € HT, 1 913.60 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

ACCEPTE de confier à la SARL BATIPLUS IMMOBILIER, sise à Challex (01), représentée par M. Pierre GRINAND, une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire de 2 800 € HT (3 348,48 euros TTC).

DIT que le montant de cette prestation est prévu au budget 2011 « opération 85 »,

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint délégué, à signer le contrat à intervenir et toutes pièces s'y rapportant (avenants éventuels, etc..).

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL RELATIF AU PROJET DE RECOLTE DE PRODUITS FORESTIERS A DESTINATION BOIS-ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de récolte de produits forestiers à destination de bois-énergie sous forme de plaquettes forestières sis sur les parcelles n°2 soumises au régime forestier sur une surface de 2,1 ha.

Monsieur le Maire précise que cette opération entraîne une moins-value sur la recette de bois d'œuvre de 387,00 € HT (TVA en sus).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

APPROUVE le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.

SOLLICITE l'octroi d'une aide au Conseil Général d'un montant de 504,00 € correspondant à

Surface concernée	Montant/ha	Montant total
2,1 ha	240 €	504 €

DECLARE avoir pris connaissance des conditions d'octroi de cette aide, qui sont les suivantes : adhésion à la certification de gestion forestière, et respecter les seuils de tonnage à hauteur de 40 tonnes.

S'ENGAGE à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.5. ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCE IRRECOUVRABLE 2007-2008 SPORT TAO.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par convention en date du 8 juillet 2004, l'EURL SPORT TAO, représentée par son gérant, M. GUILLERMINET, s'était engagée à louer la licence IV communale sise à Greny, pour un loyer mensuel de 100 €. Or, la liquidation judiciaire de cette société a été prononcée le 8 février 2008 par le Tribunal de Commerce de Bourg.

Monsieur le Maire précise que notre receveur municipal, le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Gex a présenté cette créance au mandataire liquidateur, la SCP BELAT et DESPRAT, pour laquelle un certificat d'irrecouvrabilité lui a été délivré le 8 décembre 2008. Par conséquent, en date du 14 mars 2011, il a sollicité l'admission en non-valeur des sommes impayées à cette date, soit 600 € correspondant aux titres suivants :

- Année 2007 : N° 118, 126, 166, 189, 221, soit 500 €
- Année 2008 : N° 3, soit 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

Vu le certificat d'irrecouvrabilité délivré par la SCP BELAT et DESPRAT de Bourg-En-Bresse,

ACCEPTTE l'admission en non-valeur de la dette locative résiduelle de l'EURL SPORT TAO, d'un montant de 600 €.

DIT que cette somme allouée en non-valeur sera imputée au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables » et qu'elle a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2011.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.6. REFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME : AUTORISATION DE DEMOLIR ET DECLARATIONS PREALABLES POUR CLOTURES

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.

3.7. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « A LIVRE OUVERT » FIXANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment communal au-dessus de l'école à l'usage de la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que les locaux, le matériel, les livres et le transport des livres en prêt à la Direction de la Lecture Publique à Bellegarde sont assurés par la commune.

Monsieur le Maire précise que l'association gère l'organisation des manifestations ou animations dans les locaux. Toutefois, les deux parties doivent prévenir l'autre de l'utilisation du local pour événements exceptionnels comme organisation de réunions, travaux ou formations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est versée à l'association pour l'achat des documents mis à disposition et qu'une ligne budgétaire est ouverte pour l'achat du matériel et des consommables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, vu la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « A livre ouvert ».

DIT que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2011.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.8. CONVENTION ENTRE LA MAIRIE, LA BIBLIOTHEQUE ET L'ECOLE CONCERNANT LES ANIMATIONS POUR LES CLASSES DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la bibliothèque « A livre ouvert » propose des animations sur le temps scolaire aux différentes classes des écoles maternelle et primaire. Ces animations sont réalisées sous la responsabilité d'un membre du conseil d'administration de l'association et de l'instituteur de la classe concernée.

Monsieur le Maire précise que lors des animations, les écoliers et les instituteurs ou institutrices seront assurés par l'assurance scolaire. La bibliothèque n'étant pas responsable. Les personnes assurant les animations sont couvertes par la responsabilité civile de la bibliothèque.

Monsieur le Maire indique les livres utilisés pendant les animations ne doivent pas sortir de l'enceinte de l'école et seront rendus à l'animation suivante ou dans tous les cas avant la fin de l'année scolaire. Tout document prêté qui serait détérioré ou perdu sera à la charge de l'école et devra être remboursé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, vu la convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école et l'association « A livre ouvert ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.9. CONVENTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE AIDE PAR L'ETAT SUR DEUX ANNEES

Monsieur le Maire informe les membres présents que depuis le 1^{er} janvier 2010 est entré en vigueur le contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ayant pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire précise que les services techniques manquent de personnel en raison du travail toujours plus important pour les espaces verts et l'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire propose de recruter un jeune qui remplit toutes les conditions pour avoir droit à ce type de contrat. Il indique que la convention concernera un contrat à durée indéterminée. Le premier contrat sera d'une durée de huit mois renouvelable.

Monsieur le Maire précise que la commune aura droit à une aide financière de l'état sur une période de deux ans à hauteur de 75 % du traitement servi à un contrat de 24 heures par semaine, et qu'une convention devra être conclue entre la commune, l'Etat et le salarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, à recruter un jeune qui remplit les conditions pour bénéficier d'un contrat unique d'insertion.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir, ainsi que le contrat de travail s'y rattachant pour une durée de huit mois qui pourra être renouvelé pour une durée totale de 24 mois.

DIT que les dépenses et les recettes relatives à ce recrutement sont prévues au budget 2011.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. POINTS DIVERS:

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. Courriers de M. Devesa

Présentation de nombreuses demandes ou propositions du directeur d'école

4.1.2. Compte-rendu du Conseil d'Administration du collège du 11 avril 2011

Une convention a été signée entre le collège et les jeunes sapeurs-pompiers pour le prêt de matériel.

Vu la nouvelle réglementation sur le nombre d'élèves maximum dans un bus de ramassage scolaire, un huitième bus sera mis en service.

Une journée citoyenne subventionnée par le Conseil Général concernant les élèves de 3^{ème} du Pays de Gex a eu lieu. Les adolescents ont été reçus par la mairie de Bellegarde en vue de les informer du fonctionnement d'une mairie et d'un Conseil Général.

M. Joinville et sa classe ont été reçus 2^{ème} du département de l'Ain lors du « rallye des maths ».

4.1.3. Compte-rendu de la réunion du comité syndical du Sivos du 27 avril 2011.

Le budget a été voté en minimisant les investissements

4.2. VOIRIE

4.2.1. Suivi du chantier de la Vie de l'Etraz.

La pose des enrobés a été réalisée. Le parking de la Place St Antoine est terminé.

Reste à réaliser les couvertines et les enduits sur les murs, l'escalier d'accès à la place haute, ainsi que les marquages, les îlots sur la chaussée en pavé de résine.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 04 mai : 531 587,99 €.

A ce jour, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du Budget investissement :

SYNDICAT ELECTRICITE AIN	2009 lot 8 GC télécoms molard	35200,00 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	2008 lot 8 GC TELECOM PLAINE	16800,00 €
IMPRIMERIE DU MESSENGER	annonce 4/03 enquête PLU	329,57 €
IMPRIMERIE DU MESSENGER	annonce 18/03 enquête PLU	329,57 €
PUBLIPRINT DAUPHINE	AL 4-03/18-03 enquête publique PLU	757,79 €
INTER PUBLICITE	panneaux signalisation, biblio/loc voirie	215,28 €
VACHOUX	miroir agglo 600x800 rue de la fruitière	426,08 €
SOGEDO	mise conformité PI 50 Bruel	1391,96 €
LOCAM	ordinateur portable maire DELLJBVNYJ	753,48 €
VERITAS BUREAU (CEP)	révision prix 09-10 contrôle T,GS3	185,86 €
SCHINDLER	CP3 DGD 8/10 lot14 ascenseur GS3	201,00 €
DAVID ELECTRICITE	2 détecteurs, bungalow3CL+ remplace néons	336,03 €
SUD EST ENCAISSEMENT	CP10DGD 9/10 lot16 électricité GS3	7906,16 €
FAVRAT	CP4 DGD LOT 3 Charpente bois GS3	2937,14 €
PLANTAZ GEORGES ET FILS	CP3 DGD8/10 lot 4 couverture GS3	5306,82 €
BONGLET	CP6 DGD8/10 lot 9 plâtrerie,GS3	2435,60 €
NINET FRERES	CP4 DGD8/10 lot8 menuiserie intérieure,GS3	8955,76 €
	CP5DGD8/10 lot15 chauffage GS3	4280,08 €
MIGNOLA CARRELAGES	CP3DGD8/10 lot13 carrelage GS3	535,30 €
EUROVIA ALPES	situation 03/11 mapa vie Etraz/Place	84860,37 €
EUROVIA ALPES	situation 02/11 mapa vie Etraz/Place	23061,34 €
FAMY ET CIE	CP3 /DGD8-10 lot GS3	30111,66 €
MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT	CP2/DGDss/trait,lot 1	1906,98 €
ALPES PAVAGE	ac1/cp2 mapa eurovia Etraz/plc	5968,04 €
SUD EST	signalisation rues fruitière/vie Etraz	2344,91 €
SUD EST	signalisation rues fruitière/vie Etraz	246,68 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	EP 2007 1L dommartin/voie collè	14863,80 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	EP 2007 1L dommartin/voie collè	7595,49 €
LAVERRIERE G	débroussailleuse dosstihl FR480	900,00 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	programme éclairage public 2007 1ère	13100,50 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	programme éclairage public 2007 1ère	899,50 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	programme éclairage public 2007 1ère	22458,00 €
SYNDICAT ELECTRICITE AIN	programme éclairage public 2007 1ère	1542,00 €

4.3.3. Compte-rendu de la réunion de la Commission des Impôts Directs du 8 avril.

La réunion s'est bien déroulée, rien de particulier à dire.

4.3.4. Point sur le budget

* courrier du Conseil Général nous annonçant que la commune percevra une dotation de 36 644 € sur les droits de mutations.

* Le frigidaire de la cantine de la salle Champ Fontaine a du être changé : montant 3 229.20 TTC.

* Un achat de 9 grilles de présentation : montant 693.25 €.

* Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de financer l'orchestre pour le bal du 14 juillet.

* M. le Maire informe que vu les revenus supplémentaires du Conseil Général, il signera le devis de la société GEOSIGN pour une étude sur le cimetière.

4.4. MAISON DES SOCIETES

4.4.1. M. Le Maire présente à l'assemblée les 3 projets proposés par les architectes retenus lors de la sélection : les Agences Clermont, Regnault, Strates.

*Vu la qualité des projets présentés le jury accepte le paiement des 3 architectes comme prévu dans le cahier des charges.

*L'agence Strates a été retenu par le jury. Clermont 2è, Regnault 3è.

*Montant prévisionnel des travaux : 2 550 000 € HT.

*Pourcentage des honoraires pour l'agence d'architecte retenue : 12.95%.

4.5. LA POSTE

4.5.1. La poste ne souhaitant plus ouvrir que 12 heures par semaine sur la commune, une réunion a été organisé avec les commerçants pour essayer de créer un Relai Poste Commerçant.

Deux commerçants ont répondu à l'invitation : Mme Baud et M. Duchamp.

En fonction de leur accord pour s'occuper, dans leurs locaux de ce RPC, la Poste choisira entre les deux.

4.6. VENTE DE TERRAIN

4.6.1. Suite au refus, lors du dernier Conseil Municipal, de vendre les terrains au-dessus du cimetière, M. Delattre Sylvain a présenté individuellement son projet aux conseillers municipaux. M. Piberne demande que le Conseil rediscute de cette vente en fonction des éléments présentés par M. Delattre.

Après débat, le Conseil Municipal accepte de vendre, en partie, ce terrain (environ 1 500m²) avec les conditions suivantes :

* prix de vente : 30 €/m²

* les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acheteur

* 'accès au terrain de M. Leconte ne sera pas inclus dans la vente

* une haie sera plantée en bordure des arbres existant, son entretien sera à la charge de M. Delattre.

4.7. CHALET DE LA POUTOUILLE

4.8.1. Le dossier est en cours d'appel d'offre

5. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1. Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 avril 2011.

5.2. SCOT

5.2.1. Compte-rendu de la réunion du 19 avril 2011.

5.3. SIEA

5.3.1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 9 avril 2011.

L'assemblée générale s'est déroulée à St Vulbas. 400 délégués avaient fait le déplacement.

Le syndicat a rappelé qu'il prendrait la compétence du réseau d'éclairage public aux communes qui en feront la demande en 2012.

Le réseau fibre optique a une progression soutenue conforme aux prévisions.

6. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1. URBANISME

6.1.1. Compte rendu de la réunion du 19 avril 2011.

Déclarations préalables

- M. Olivier GRAU, Route de Lyon à Logras parcelle F1266 et 1267, construction d'un mur de soutènement
Avis favorable
- M. Thomas IMBERTI, 333, Rue du Paruthiol parcelle C2126, construction d'un mur de soutènement,
Avis favorable
- M. Mathieu BONDALLAZ, 241, Rue des Bouvreuils parcelle C 1923, 1937, 1939, 2089, 1922, 2039, création de quatre fenêtres sans création de SHON - Avis favorable

Permis de Construire

- M. et Mme Gardette, 25, Route de Péron parcelle F2463, construction d'une terrasse couverte attenante à la maison
de 27 m2 - Avis favorable
- M. Eric VAURS, Le Pré Munny parcelle C1803 lot 3, transformation changement d'affectation de locaux en pizzeria
Avis favorable
- Mme Emmanuelle PORTHA, 391, Route de la Combe, modification d'un permis délivré en cours de validité accès de la route à la parcelle agrandissement de la terrasse - Avis favorable

6.1.3. Point sur le dossier de création d'une pizzeria à Pré Munny

6.2. SOCIETE

6.2.1. Compte-rendu de l'AG des Boules de Péron du 8 avril 2011.

Dans la mesure où la société a accepté d'organiser la manifestation du 14/07 et qu'il y a peu de bénéfice Mme Blanc propose aux membres du Conseil de leur allouer une subvention de 600.00 € (le Maire se retire du vote) : accord à l'unanimité.

6.2.2. Compte-rendu de la journée « nettoyage » du 9 avril 2011

Une trentaine de personnes étaient présentes à cette journée où on a pu extraire 3 remorques de ferrailles et autres encombrants sur le bord de nos cours d'eau. Le pique-nique offert par la municipalité fut très apprécié.

6.2.3. Compte-rendu de la réunion du 15 avril 2011 pour la soirée des Arts de la Rue.

Cette année il y aura deux compagnies pour cette manifestation du 16 juin à 19 h 30

6.2.4. Compte-rendu de l'AG de la société « La Saint Hubert du Gralet » (chasse), du 17 avril 2011.

6.2.5. Compte-rendu de la réunion du 27 avril 2011 pour l'organisation de la Fête de Printemps.

Distribution des flyers pour les communes du canton. Demande de bénévole pour gérer les parkings.

7. COURRIER

Sans objet

8. DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal : le 9 juin (le 1^{er} jeudi tombe le jour de l'Ascension).

8.2. Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 11h. à la salle Champ-Fontaine

9. DIA

FIN DE LA SEANCE : 11H00